

Lyon, le 18 novembre 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

APRÈS 5 ANS DE SUCCÈS AU SEIN DU QUARTIER DE LA PART-DIEU, LE DISPOSITIF DE COORDINATION DES CHANTIERS REGULY CHANGE D'ÉCHELLE ET S'ÉTEND AUX CHANTIERS DE LA ZAC GRATTE-CIEL CENTRE-VILLE À VILLEURBANNE

Dans le cadre de la Zone à Faibles Emissions (ZFE), la Métropole de Lyon accompagne les acteurs de la construction et de la logistique pour réduire les émissions de CO₂ de leurs activités, et au-delà les nuisances générées par les allées et venues de leurs véhicules. Qualité de l'air, bruit, occupation de l'espace public, les enjeux de santé publique et de qualité de vie sont importants.



C'est dans ce cadre que le dispositif de régulation de chantier appelé REGULY, innovation nationale de coordination des chantiers créé en 2019 par la Métropole de Lyon via la SPL Lyon Part-Dieu, est renouvelé sur le périmètre du projet Lyon Part-Dieu et étendu à un autre projet urbain d'envergure, le projet de la ZAC Gratte-Ciel centre-ville à Villeurbanne. Le modèle développé à la Part-Dieu a été utilisé par la SOLIDEO pour les chantiers de construction du village olympique, avec une adaptation territoriale et fonctionnelle liée au contexte de Paris 2024 (via le service QIEVO développé par Mobility by Colas et déployé sous le nom de FLUIDEO).

A Lyon, l'extension de la régulation de chantier à deux projets urbains distincts, doit permettre de tester la mutualisation des infrastructures et ressources (humaines, matérielles) sur plusieurs chantiers, afin de préfigurer la mise en place d'un outil de régulation plus global à l'échelle métropolitaine.

Les aménageurs - SPL Lyon Part-Dieu et la SERL - ont désigné via un groupement de commande un unique opérateur comme concepteur et exploitant du dispositif REGULY dans leurs périmètres d'aménagement respectifs (Part-Dieu et Gratte-Ciel centre-ville) : **Mobility by Colas**, activateur de services de mobilité (Colas SA),

est mandataire de 4 co-traitants : **Colas France** pour les travaux publics, **Aximum** (filiale de Colas France), pour les systèmes électriques et dispositifs de sécurité, **Cimba Digital Construction Solutions** (logiciel de transport Teamoty), **Logilys** (groupe Louange) pour la logistique chantier.

Le marché est d'une durée de 5 ans. Une première période de 3 mois de la conception du dispositif REGULY, déployé à l'échelle des deux périmètres d'aménagement, a permis la mise en service effective du dispositif depuis le 21 octobre dernier pour tous les utilisateurs de REGULY sur Part-Dieu et Gratte-Ciel centre-ville.

Le montant du marché global est de 4 millions € HT cofinancé entre la SPL et la SEM SERL. Le dispositif REGULY est, pour la ZAC Gratte-Ciel centre-ville à Villeurbanne, financé en partie dans le cadre du Démonstrateur de la Ville Durable (Banque des Territoires), dont la mise en œuvre est confiée à la SEM SERL.

UN DISPOSITIF INNOVANT AU SERVICE D'UNE VILLE PLUS APAISÉE

REGULY vise à :

- ▶ La réduction des nuisances pour les riverains ;
- ▶ La réduction des émissions de GES des livraisons, en particulier grâce à la réduction du nombre de kilomètres parcourus par les camions ;
- ▶ L'amélioration des conditions de travail des chauffeurs-livreurs ;
- ▶ L'amélioration de la sécurité des usagers et la réduction de l'encombrement sur l'espace public ;
- ▶ La récupération des données des chantiers qui permettront d'estimer les flux des futurs projets d'aménagement.



Concrètement le dispositif REGULY repose sur plusieurs outils ou process :

- ▶ L'inscription de tous les besoins de livraison sur une seule et même plateforme logicielle via un site internet dédié : <https://www.reguly.fr>
- ▶ Le cadencement obligatoire des livraisons en rotation (tournées journalières des toupies de béton, des camions d'enrobés, de terrassement et des bennes transportant les déchets) ;
- ▶ Le passage sur 2 aires de régulation, situées l'une à Villeurbanne-Feyssine, l'autre à Saint-Fons, des camions transportant les matériaux ;
- ▶ Le respect d'itinéraires prédéfinis et jalonnés depuis les aires de régulation
- ▶ La gestion des aléas des chantiers grâce à la présence d'aires de temporisation à proximité des chantiers
- ▶ La présence d'hommes-trafics sur les chantiers chargés de contrôler chaque livraison
- ▶ La gestion par une équipe dédiée, à partir d'un Poste de Commande unique
- ▶ La mobilisation par l'exploitant REGULY de plusieurs agents mobiles (scooters électriques) chargés d'assister les livreurs en difficulté ou de contrôler les pratiques sur les chantiers

- ▶ La fourniture de flux de livraisons prévisionnelles puis réellement effectuées, par les opérations elles-mêmes
- ▶ La mise en place d'indicateurs d'évaluation du système et de mesure d'impacts environnementaux et RSE.

Le nouveau dispositif REGULY est porteur d'une forte ambition en termes d'insertion sociale : les objectifs sont fixés à 14 335 heures pour la tranche ferme.

UN PARTENARIAT VERTUEUX ENTRE COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET AMÉNAGEURS

Le dispositif REGULY s'inscrit pleinement dans la politique de la Métropole de Lyon et des Villes de Lyon et Villeurbanne en matière de logistique urbaine. Adopté en juin 2024, le Schéma Logistique des Biens et des Services prévoit plusieurs mesures en faveur de la logistique du Bâtiment et des Travaux Publics, au service d'objectifs généraux de décarbonation, de réduction des nuisances locales mais aussi de performance des services fournis aux entreprises du BTP.

Le dispositif REGULY répond justement à l'ensemble de ces objectifs. Il réduit les congestions routières et les nuisances subies par les riverains des chantiers, mais il fait aussi gagner du temps et de la sérénité aux professionnels qui transportent ou attendent les matériaux et marchandises nécessaires aux chantiers.

L'extension de REGULY et la collaboration entre la SPL et la SEM SERL permet aussi :

- ▶ La mutualisation des moyens humains et financiers, des aménagements et des infrastructures ;
- ▶ Le partage des pratiques et les échanges entre les équipes de terrain
- ▶ La mise en place d'indicateurs et de données permettant une évaluation socio-économique et environnementale poussée du système
- ▶ L'interconnexion entre le PC trafic CRITER de la Métropole de Lyon et le PC logistique REGULY, permettant d'avoir de l'information croisée sur les flux de mobilité et de logistique
- ▶ L'estimation des flux des chantiers qui permettra à la collectivité d'anticiper les flux des futures constructions.

Le fait d'expérimenter le dispositif REGULY, qui a déjà fait ses preuves sur Part-Dieu, sur un autre projet urbain permettra à terme de développer un outil similaire à l'échelle métropolitaine lyonnaise. Pour ce faire, le LAET (Laboratoire Aménagement et Economie des Transports) est mobilisé aux côtés de la SPL, de la SEM SERL et du groupement, pour dégager des indicateurs fiables et pertinents, permettant de mesurer l'ensemble des bénéfices du dispositif.



REGULY : UN DISPOSITIF PLÉBISCITÉ DEPUIS 2019 PAR L'ENSEMBLE DES OPÉRATEURS DE CONSTRUCTION DU PROJET LYON PART-DIEU

Le dispositif REGULY a été mis en place en septembre 2019 par la SPL Lyon Part-Dieu afin de coordonner l'ensemble des chantiers du 2^{ème} quartier d'affaires français tour en maintenant son attractivité et son bon fonctionnement du quartier. Après 5 ans d'utilisation, la totalité des chantiers en cours utilise REGULY et les camions mobilisés transitent sur les aires de régulation pour désengorger le centre-ville et réduire leur impact carbone.

- ▶ **69** chantiers enregistrés dans REGULY, soit la totalité des chantiers en cours dans le quartier
- ▶ **930** entreprises de travaux utilisent l'outil pour se coordonner
- ▶ **Près de 195 000** camions ont intégré le dispositif
- ▶ **Près de 130 heures** de circulation de camions évitées par mois dans le quartier grâce au stationnement des poids-lourds sur les aires de régulation ;
- ▶ **7500 h** de stationnement gênant ou sauvage évités.

Grâce à REGULY, les émissions des gaz à effet de serre dans le quartier ont chuté proportionnellement à l'augmentation du temps de stationnement des camions sur les aires de régulation.

- ▶ **125 tonnes de CO₂ non émis** en 5 ans grâce au stationnement sur les aires de régulation des camions enregistrés dans l'outil soit l'équivalent de **1250 allers-retours Lyon Paris en voiture**
- ▶ **6 h par jour de stationnement illégal de camion évitées** sur l'espace public et donc de nuisances pour les riverains

En termes d'insertion sociale, le dispositif REGULY a permis à **11** personnes en insertion d'obtenir un contrat pour **18 994 heures de travail**, sur des postes d'agent trafic. A la suite, 4 personnes ont bénéficié d'une formation liftier, élingueur, cariste, et 5 ont été recrutées en CDI. Le plus jeune a travaillé sur REGULY puis sur un chantier de la SPL Confluence en qualité d'agent d'entretien du bâtiment et logisticien.

DÉMONSTRATEUR DE LA VILLE DURABLE SUR LA ZAC GRATTE-CIEL CENTRE-VILLE

La ZAC Gratte-Ciel centre-ville vise à intensifier le centre-ville historique de Villeurbanne sur 8 hectares avec la création de 884 nouveaux logements diversifiés, 108 000 m² de surface de plancher totale, 2,7 hectares d'espaces publics, 15 000 m² de commerces et services et 5250 m² de bureaux et activités, en lien avec le prolongement du tramway T6 et la création de la voie Lyonnaise n°4. Afin de réduire l'impact carbone des aménagements, la Métropole de Lyon a engagé un modèle de logistique sobre et décarbonée adossé au projet de la ZAC Gratte-Ciel et mis en œuvre par l'aménageur la SERL, avec le dans le cadre de l'appel à projets national « Démonstrateurs de la ville durable » (DVD) de France 2030 financé par l'État et opéré par la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le Démonstrateur de la Ville Durable relève des 4 défis de la ville durable : sobriété, résilience, inclusion sociale et productivité en mettant en œuvre des solutions innovantes (techniques, technologiques, organisationnelles) dans une logique de répliquabilité sur d'autres sites pertinents en France ou à l'international. Le DVD de la ZAC Gratte-Ciel centre-ville est donc basée sur 5 objectifs :

- ▶ Créer un **modèle d'organisation de chantier sobre et performant** en contexte de recyclage urbain.
- ▶ Impulser et accompagner le **développement d'un modèle de logistique urbaine sobre et décarboné** pour des centres urbains denses.
- ▶ Démontrer qu'il est possible d'offrir un **cadre de vie qualitatif en centre urbain dense**, grâce à **des espaces publics libérés de la circulation des véhicules à moteur**.
- ▶ Pilotage, animation et **co-construction de l'innovation et communication** sur la démarche.
- ▶ **Répliquabilité** de la démarche

Pour concrétiser ces objectifs, plusieurs actions sont mises en œuvre sur la ZAC Gratte-Ciel centre-ville à savoir :





- Une gestion mutualisée des déchets à l'échelle des **3 constructions (Macro-lot A, B et C)**. Ce sont près de **2500 t de déchets qui seront collectés et valorisés** à l'échelle de la ZAC
- L'accompagnement de l'évolution des mobilités des intervenants des chantiers avec la proposition d'un bouquet de service mobilités. Concrètement, chaque intervenant aura un budget mobilité de **280 €** lui permettant d'accéder à des services mobilités : transport en commun, autopartage, covoiturage, stationnement sécurisé vélo, aide à l'achat de vélo...
- L'accompagnement de l'évolution des flottes de véhicules et engins de chantier. Grâce au partenariat avec Renault et Volvo CE, **les entreprises des chantiers pourront tester des véhicules décarbonés sur les chantiers.**

- ▶ **5 livraisons/jours/chantiers régulés**
- ▶ **3 macro-lot A, B ET C soit 67 000 m² au total pour les 3 constructions**
- ▶ **2500 t pour les 3 chantiers de matériaux et déchets valorisés**



Pour en savoir plus : www.reguly.fr

Contacts presse

			
<p>Laetitia LATAPY 06 46 18 90 93 llatapy@grandlyon.com</p>	<p>Guillaume BRUGE 04 28 00 06 04 06 60 53 10 79 gbruge@lyon-partdieu.com</p>	<p>David CORTIER 04 72 61 50 03 06 09 96 56 64 d.cortier@groupe-serl.fr</p>	<p>Charlotte DENIS 06 59 59 52 58 charlotte.denis@colas.com</p>